

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 129 du 08 décembre 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 08 décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 novembre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – B. DE REU – A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. MAYEUX - B. CAILLE – Ch. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – M. GUIDEZ – Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.L. CANDAT – J.M. LECORNET – L. GUISE -

M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. M. GUIDEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. BONNART
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD.

Objet : Programmation DETR 2017 – Equipements numériques scolaires

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche initiée par l'intercommunalité dans le cadre de la montée en débit du territoire avec l'opération de déploiement de la fibre optique qui a permis de créer des armoires de montée en débit dans différentes communes assurant une augmentation significative des débits numériques chez l'abonné.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'action menée avec les services de l'Education Nationale concernant la montée en puissance des usages et notamment le déploiement dans chaque classe du territoire d'un tableau blanc interactif pour le niveau primaire ou d'un écran blanc interactif pour le niveau maternelle sous forme de dotations aux communes ou aux structures scolaires compétentes.

Monsieur le Président évoque ensuite la modification du périmètre de l'intercommunalité qui doit intervenir à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la réforme territoriale et qui conduira à l'entrée de six nouvelles communes issues de la Communauté de Communes des Deux Sources dissoute au 31 décembre 2016.

Monsieur le Président propose de procéder dans le courant de l'exercice 2017 au déploiement de quatre écrans blancs numériques et de six tableaux blancs numériques pour couvrir les besoins identifiés dans chaque commune.

Monsieur le Président détaille le tableau financier de cette opération d'équipement et précise que celle-ci peut bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat au titre de la programmation DETR 2017 :

DEPENSES	Montant € H.T.	RESSOURCES	Montant € H.T.	Taux %
Fourniture et Pose de 4 Ecrans Interactifs 6 Tableaux Interactifs	27 889.17	Etat (DETR)	9 193,00	20 %
Selon détail du Société I Tech	18 075.83	Communauté de Communes du Sud-Artois Fonds propres	36 772,00	80 %
		Total	45 965.00	100 %
COUT TOTAL DE L'OPERATION	45 965.00		45 965.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'opération de déploiement d'équipements scolaires numériques au profit des six nouvelles communes entrant dans le périmètre intercommunal à compter du 1/01/2017 suite à la refonte des intercommunalités ;
- d'approuver le tableau financier de cette opération et de solliciter auprès des services de l'Etat une subvention au titre de la programmation DETR 2017 ;
- de solliciter des services de l'Etat la capacité de démarrer les implantations d'équipements à compter de l'avis de complétude du dossier de subvention déposé sans pour autant préjuger de l'octroi d'une subvention au titre de la répartition de la dotation 2017 ;
- d'inscrire les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération au titre du budget principal 2017 (Article 2183 – opération 11) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures et à signer tous documents concernant ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Décembre 2016 et transmission en Préfecture le 08 décembre 2016.

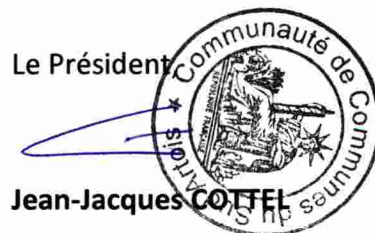
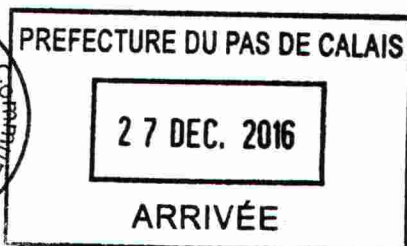
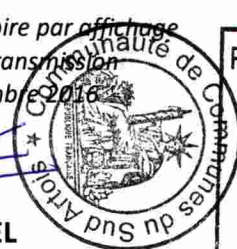
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 8 décembre 2016 et transmission en Préfecture le 8 décembre 2016.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL
2016- 129 - 8/12/2016

DETR 2017 Dossier de Subvention –
Equipements Numériques Scolaires.



Le Président

Jean-Jacques COTTEL